

**La réforme de la voie professionnelle a fortement fait progresser l'accès des jeunes au niveau IV de formation entre 2009 et 2015.**

**Le taux d'accès dépasse 85 % en 2015, dont plus de 27 % dans la voie professionnelle.**

**A**VEC une progression annuelle de plus de 4 points à la fin des années 1980, le taux d'accès au niveau IV de formation est passé de 34 % en 1980 à 71 % en 1994 (toutes voies de formation comprises) grâce à une nette baisse des redoublements en première provoquant un afflux d'élèves en terminale. Le taux s'est ensuite stabilisé autour de 69 %. Après la phase de transition suite à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle (baccalauréat en 3 ans et non plus en 4 ans), le taux se stabilise autour de 85 % soit 14 points de plus qu'en 2009. Il atteint 85,1 % à la rentrée 2015 ([tableau 23.1 et figure 23.2](#)).

Pour les seuls établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, le taux d'accès au niveau IV de formation a culminé à près de 68 % en 1994, pour redescendre autour de 63 % au début des années 2000. Durant la phase de transition, suite à la réforme de la voie professionnelle, le taux a fortement augmenté. En 2015, il est de 77,0 % (+ 13 points par rapport à 2009). La proportion de jeunes parvenant au niveau IV par d'autres voies de formation (agriculture et apprentissage) a progressé régulièrement au cours des années 1990. Le taux d'accès au niveau IV des formations agricoles augmente à partir de 2011, suite à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle, après une longue période de stabilité. Il atteint 3,7 % en 2015. Au sein de l'apprentissage, le taux d'accès est de 6,1 % en 2011. Il perd 0,7 point l'année suivante, au sortir de la phase de transition. En 2015, il est estimé à 4,4 %<sup>1</sup>.

Après avoir dépassé 40 % à la rentrée 1994, le taux d'accès par la voie générale s'est stabilisé autour de 34 % de 1997 à 2004. Depuis, il progresse régulièrement et a gagné 7,5 points en 2015 par rapport à 2004, en atteignant 41,4 %.

Parallèlement, la filière technologique, qui avait vu son importance augmenter jusqu'en 2000 pour approcher 22 %, s'est depuis tassée de manière continue. En 2015, l'accès au niveau IV reste proche de sa valeur en 2014 : 16,3 %.

La progression de la voie professionnelle, forte jusqu'en 1998, puis stabilisée avec un taux proche de 14 %, a repris en 2005, notamment grâce au développement des préparations au baccalauréat et au brevet professionnel par l'apprentissage. La rentrée 2010 marque le début d'une nouvelle phase. La généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans porte le taux d'accès au niveau IV à 27,4 % en 2015, soit 9,6 points de plus qu'en 2009.

En 2015, le taux d'accès des filles s'établit à 88,7 %, contre 81,7 % pour les garçons ([tableau 23.3](#)). Cet écart provient principalement des séries générales (12,7 points), l'accès des filles et des garçons étant semblable dans les séries technologiques. Les voies de formation professionnelles sont plus fréquentées par les garçons que par les filles. Entre 2009 et 2014, les garçons auront un peu plus bénéficié des effets de la réforme de la voie professionnelle (+ 10,9 pour les garçons contre + 10,3 points pour les filles). L'écart en faveur des garçons passe de 4,7 points en 2009 à 5,4 en 2014. Il est légèrement plus important en 2015 (5,7 points). ■

Les niveaux de formation regroupent des formations jugées de niveau de qualification comparable. Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant.

Pour l'accès au niveau IV sont comptabilisés les élèves entrant en terminale générale, technologique ou professionnelle (y compris brevet professionnel), ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au baccalauréat ou au brevet professionnel.

Le taux d'accès au niveau IV de formation rapporte le nombre d'élèves parvenant pour la première fois à ce niveau par année de naissance, à l'effectif des générations auxquelles ils appartiennent. L'indicateur présenté ici, dit taux conjoncturel ou transversal, est la somme de ces taux élémentaires par âge pour la même rentrée scolaire. Il est donc différent de la part d'une génération accédant au niveau considéré, qui est la somme pour toutes les rentrées scolaires des mêmes taux élémentaires pour cette génération.

Le taux d'accès au niveau IV de formation ne doit pas être confondu avec le taux de réussite au baccalauréat, ni avec la proportion de bacheliers dans une génération, qui est présentée dans l'indicateur 24.

**Note :** la série des taux d'accès est calculée à partir de la rentrée 2012 en utilisant les estimations démographiques de l'Insee basées sur les enquêtes annuelles de recensement. Les données sont définitives jusqu'en 2012, provisoires ensuite (p).

1. Le taux d'accès au niveau IV de formation par apprentissage en 2015 est calculé à partir d'une estimation des entrants dans ce niveau.

## 23.1 – Taux d'accès au niveau IV de formation

Toutes formations initiales comprises

	France métropolitaine		France métropolitaine + DOM hors Mayotte				
	1980	1990	2000	2012	2013p	2014p	2015p <sup>1</sup>
Filière générale	22,1	33,4	34,1	38,9	39,5	40,6	41,4
Filière technologique	11,9	17,6	21,7	16,6	16,5	16,2	16,3
Filière professionnelle	0,0	5,0	14,0	25,9	30,2	28,5	27,4
<b>Ensemble</b>	<b>34,0</b>	<b>56,0</b>	<b>69,8</b>	<b>81,4</b>	<b>86,2</b>	<b>85,3</b>	<b>85,1</b>
MENESR	33,0	54,0	63,4	72,8	76,2	76,3	77,0
Agriculture	1,0	1,4	2,7	3,2	4,5	3,8	3,7
Apprentissage	0,0	0,6	3,7	5,4	5,5	5,3	4,4

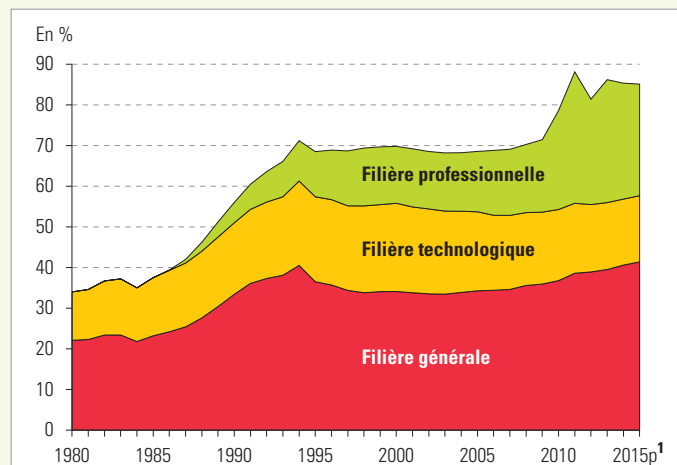
p. : données provisoires (voir note p. 58).

1. Les résultats incluant l'apprentissage sont basés sur une estimation (rubriques filière professionnelle, ensemble et apprentissage de la rentrée 2015).

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

## 23.2 – Évolution du taux d'accès au niveau IV de formation de 1980 à 2015

Toutes formations initiales comprises



p. : données provisoires (voir note p. 58).

1. Les résultats incluant l'apprentissage sont basés sur une estimation (filière professionnelle de la rentrée 2015).

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1999, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2000.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

## 23.3 – Taux d'accès au niveau IV, selon la filière et le sexe

	2012			2013p			2014p			2015p <sup>1</sup>		
	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons
Générale	44,9	33,2	+ 11,7	45,4	33,9	+ 11,6	47,0	34,5	+ 12,5	47,9	35,2	+ 12,7
Technologique	17,7	15,5	+ 2,3	17,4	15,5	+ 1,9	16,6	15,9	+ 0,7	16,3	16,3	+ 0,0
Professionnelle	21,3	30,5	- 9,3	29,1	31,3	- 2,3	25,8	31,2	- 5,4	24,5	30,3	- 5,7
<b>Ensemble</b>	<b>83,9</b>	<b>79,2</b>	<b>+ 4,7</b>	<b>91,9</b>	<b>80,7</b>	<b>+ 11,2</b>	<b>89,3</b>	<b>81,6</b>	<b>+ 7,8</b>	<b>88,7</b>	<b>81,7</b>	<b>+ 7,0</b>
MENESR	76,5	69,2	+ 7,3	82,3	70,3	+ 11,9	81,5	71,4	+ 10,0	81,7	72,5	+ 9,2
Agriculture	3,4	3,1	+ 0,3	5,7	3,4	+ 2,4	4,3	3,3	+ 1,0	4,2	3,2	+ 1,0
Apprentissage	3,9	6,9	- 2,9	3,9	7,0	- 3,1	3,6	6,9	- 3,3	2,8	6,0	- 3,2

p. : données provisoires (voir note p. 58).

1. Les résultats incluant l'apprentissage sont basés sur une estimation (rubriques « professionnelle », « ensemble » et « apprentissage » de la rentrée 2015).

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.